



### **Visite de la chambre témoin du nouveau centre hospitalier de Saint-Aignan**

**Philippe Sartori, rapporteur général du budget et conseiller général du canton de Saint Aignan, a participé vendredi 28 septembre à la visite de la chambre témoin du nouvel hôpital de Saint-Aignan, projet pour lequel le Conseil général de Loir-et-Cher s'est fortement engagé.**

### **Un EHPAD intégré au centre hospitalier de Saint-Aignan**

En 2010, à l'occasion du budget primitif, **le Conseil général a attribué à l'Hôpital local de Saint-Aignan une subvention d'un montant de 2 025 000 €** pour la reconstruction-restructuration de l'EHPAD. Projet qui comprenait la construction d'une unité de vie pour personnes désorientées de 12 résidents, quatre unités de vie de 24 résidents chacune ainsi que des locaux de vie collective et de soins et des bureaux pour le personnel.

En application des orientations définies dans le schéma gérontologique départemental 2008-2012, l'établissement s'est inscrit dans une opération de restructuration du bâtiment actuel et dans la construction d'une unité Alzheimer de 12 lits d'hébergement permanent par redéploiement de capacité. Les travaux, commencés en 2011 seront achevés en décembre 2013 et ils permettront d'installer les nouveaux lits en début d'année 2014.

### **Des créations de postes pour pallier un manque de personnel**

L'EHPAD a rencontré des problèmes en 2012 à cause d'un manque de personnel. Face à cette nécessité de recruter de nouveaux effectifs, le Conseil général **a décidé d'apporter une aide d'urgence**. Ainsi, quatre postes en contrat aidé ont été financés par le Conseil général. Au delà de cette aide d'urgence, le Conseil général a souhaité intégrer un accompagnement par l'équipe de l'UPAS permettant la planification d'un vrai parcours professionnel.

A l'issue de la mise en place de ce processus **en 2014, ces personnes pourront intégrer les effectifs** à travers la convention tripartite et le regroupement avec le nouvel hôpital.

## **Le Conseil général s'investit dans l'action sociale**

Cette restructuration participe à la nécessité **d'humaniser les établissements recevant des personnes âgées dépendantes** et d'apporter des réponses progressives à l'évolution de leurs dépendances.

Ainsi, cette restructuration permet de **réaménager des lieux de vie intégrés** permettant à la personne âgée, et au malade en général, de pouvoir vivre à l'Hôpital local de Saint-Aignan dans des conditions dignes.

Enfin, afin de permettre aux séniors de se maintenir le plus longtemps possible à domicile, le Conseil général de Loir-et-Cher a mis en œuvre des politiques ambitieuses telles que la rationalisation du versement de l'APA et le soutien important aux associations et aux collectivités pour la mise en place de services à domicile.

Et quand le maintien à domicile n'est plus possible, le Conseil Général travaille à proposer de nouvelles solutions d'accompagnement. **Ainsi, le Loir-et-Cher finance les frais des personnes âgées aux ressources insuffisantes mais aussi les frais liés à la dépendance.** Parallèlement, le Conseil général soutient particulièrement les initiatives visant à **humaniser les conditions de séjour des aînés.**

**Contact presse : Amélie Lataste - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)**

06 88 04 42 52 - 02 54 58 54 60